

2019-4943
2019-10-10

**NEU1173H TGAI
SOLUTION
HERBICIDE SÉLECTIF**

TECHNIQUE

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POSSIBLE DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

POUR USAGE DANS LA FABRICATION ET LA FORMULATION DE
PRÉPARATIONS COMMERCIALES

PRINCIPE ACTIF : Fer (présent sous la forme de FeHEDTA) 4,51 %

N° D'ENREGISTREMENT 29523 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 1 – 100 Litres

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :
Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250-652-5888

MODE D'EMPLOI : Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide enregistré en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Cause une légère irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après la manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou du tabac. Éviter de respirer les vapeurs. Porter des lunettes protectrices. Le contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Ne pas contaminer mares, cours d'eau ou lacs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS déverser des effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les mares, les estuaires, les océans ou autres eaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter symptomatiquement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulation utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage de déversements, s'adresser à

l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

